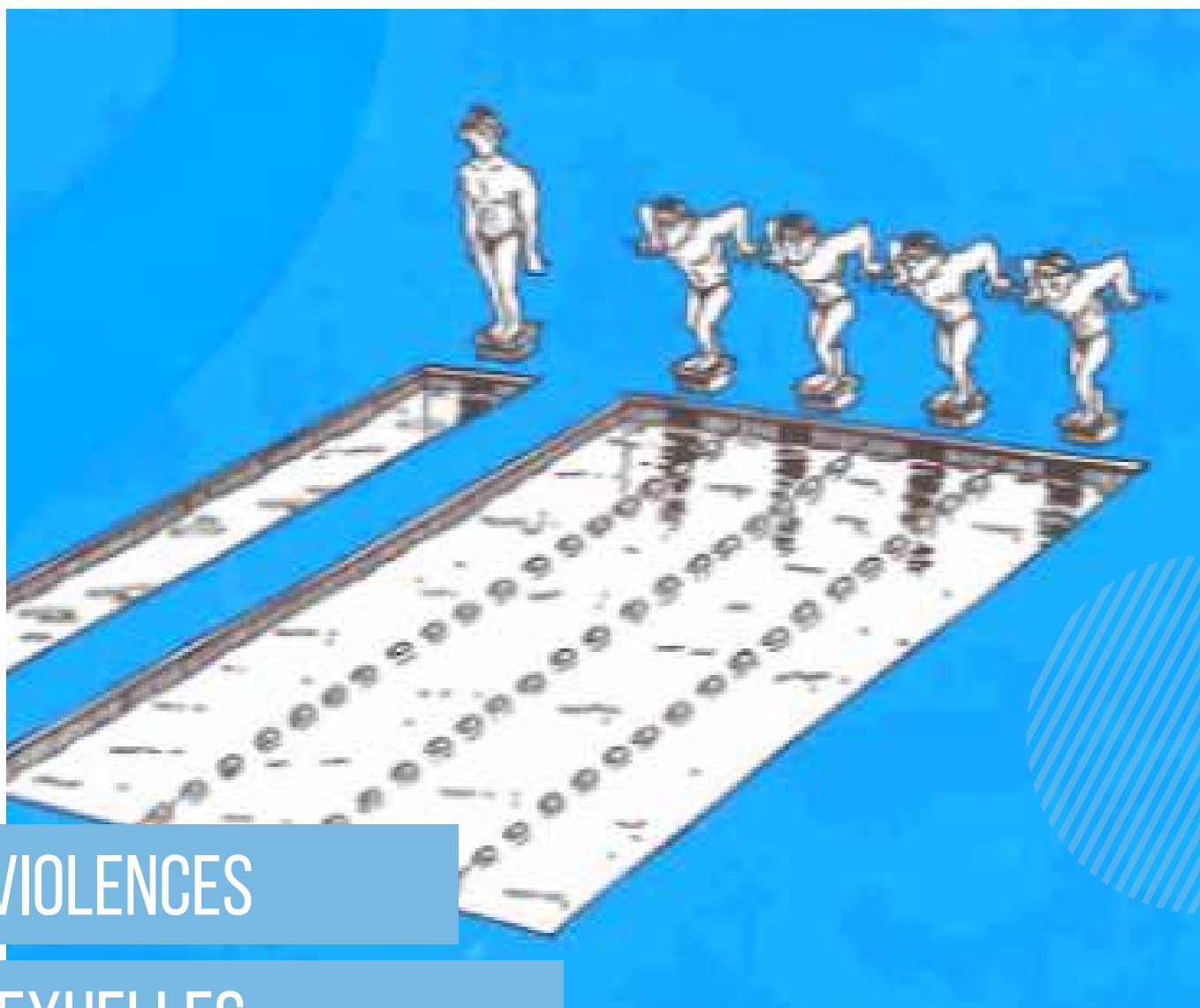


VIOLENCES ET SPORT

☐ # JE DIRIGE

☐ # J'ENTRAINE / J'ANIME

☒ # JE NAGE / SUIS PARENT



VIOLENCES

SEXUELLES

LA HONTE DOIT CHANGER DE CAMP !

SOMMAIRE

FICHE RECAP'
CONTENU
ACTIONS
CONTACTS

FICHE RECAP'

INTRO

La ligue Centre Val de Loire de Natation s'engage pour la protection de tous les publics au sein de ses clubs. Elle forme les futurs éducateurs en réalisant des actions de sensibilisation aux violences sexuelles dans le sport en collaboration avec Colosse aux pieds d' Argile.



DEFINITION VIOLENCES SEXUELLES

Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations dans lesquelles une personne cherche à imposer à autrui un acte sexuel (...). Ces violences peuvent prendre diverses formes: les propos sexistes, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, l'outrage sexiste, le chantage, les menaces, les messages ou images porno-graphiques et l'utilisation de la force, du baiser forcé aux attouchements jusqu'au viol en passant par l'exploitation sexuelle d'autrui, l'administration de substance nuisible pour la victime...

Clip C'est quoi les violences sexuelles ?

STATISTIQUES

Une étude sur 572 athlètes norvégiennes choisies parmi l'élite du sport féminin montre que 33 % d'entre elles ont connu une forme d'agression sexuelle, allant du harcèlement léger à l'agression caractérisée, de la part essentiellement de collègues masculins ou d'hommes représentant une autorité : respectivement 15 % et 12 % (Fasting, Brackenridge & Sundgot Borgen, 1998. Cités par Brackenridge et al., 2000).

Dans 94% des cas, les agresseurs sont des proches

Dans 81% des cas les violences sexuelles débutent avant 18 ans

Le Conseil de l'Europe dit que c'est 1/5 enfants qui subit des agressions sexuelles



"LA VIOLENCE N'EST PAS UNE FATALITÉ, L'EMPATHIE EST UNIVERSELLE " MURIEL SALMONA



www.colosseauxpiedsdargile.org

CONTENU

Partie 1

TA PROTECTION

Si tu te sens mal à l'aise dans une situation, même avec un adulte, dis NON. Il est important de savoir dire non à une situation qui te rend mal à l'aise, triste et en colère.

Si un adulte te fait des choses qui te dérangent, ce n'est pas de ta faute. C'est lui le coupable.

Tu as des parties intimes et les 5 plus importantes sont : le sexe, les fesses, la poitrine, l'intérieur des cuisses et la bouche. Personne n'a le droit de toucher tes parties intimes sans ton consentement

Un adulte n'a pas le droit de te faire des propositions sexuelles par messages électronique si tu as moins de 15 ans, tu peux porter plainte contre lui car c'est interdit par la loi

Un adulte n'a pas le droit d'avoir un rapport à caractère sexuel avec toi si tu as moins de 15 ans et même si tu es d'accord

Un adulte n'a pas le droit d'avoir un rapport à caractère sexuel avec toi si tu es mineur de plus de 15 ans et qu'il y a un trop grand écart d'âge entre vous (exemple 16 ans/37ans) et même si tu es consentant.

Un adulte n'a pas le droit d'avoir un rapport à caractère sexuel avec toi si tu es mineur de plus de 15 ans et qu'il a une autorité sur toi (ton animateur, ton éducateur, ton prof, ton surveillant, un membre de ta famille, ton religieux)

Tu peux porter plainte contre une personne qui partage une vidéo/photo de toi compromettante puisque c'est interdit par la loi et que cela peut te faire beaucoup mal

Ne fais pas confiance aux personnes que tu ne connais pas sur les réseaux sociaux et les jeux en ligne, il.elles peuvent créer de faux profils et te vouloir du mal

Si tu es dans une situation qui te rend mal à l'aise ou si tu as un secret qui te rends malheureux, il ne faut pas le garder pour toi, il faut en parler à un adulte de confiance



CONTENU

Partie 2

DU SOUTIEN

Il ne faut pas rester seul avec ses doutes, ses questions, ses inquiétudes. Il faut parler de la situation rencontrée ou rapportée avec les autres sportifs, professionnels de son équipe, sa hiérarchie, son environnement, sa famille

EN SITUATION D'URGENCE, APPELER LE 17 ou APPELER LE 114 - Numéro national pour les appels d'urgence en France métropolitaine accessible aux personnes qui ont des difficultés à entendre ou à parler (personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques).

VICTIMES MINEUR(E)S

Le 119 « Enfance en Danger » (7j/7 - 24h/24 - Gratuit

Le 30 20 « Non au harcèlement » (N° vert Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h-sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet : N° vert « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000 - Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

VICTIMES MAJEUR(E)S

3919 « Violences Femmes Info » - numéro d'écoute national gratuit et anonyme/Site gouvernemental -

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Le portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24h/24 du ministère de l'Intérieur : <https://www.service-public.fr/cmi>

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS AUX VICTIMES

France Victimes Tél. : 116 006 N° national d'aide aux victimes (7j/7 – 9h-19h + messagerie interactive permet de laisser ses coordonnées – Gratuit).

Association Colosse aux Pieds d'Argile Tél. : 07 50 85 47 10 - E-mail : colosseauxpiedsdargile@gmail.com

Association La Voix De l'Enfant - Tél. : 01 56 96 03 00 E-mail : info@lavoixdelenfant.org

Association Les Papillons - Tél. : 06 33 53 69 74 Site et contact : <https://www.associationlespapillons.org/>

Comité Éthique et Sport - Tél. : 06 14 42 01 74 Site et contact : <http://www.ethiqueetsport.com/contact/>

Le Comité National Contre le Bizutage - Tél. : 06 07 45 26 11 ou 06 82 81 40 70 Site :

<http://www.contrelebizutage.fr/contact.php>

L'enfant bleu- Enfance maltraitée Tél. : 01 56 56 62 62 - E-mail : renseignements@enfantbleu.org

ACTIONS

* AUTONOMIE

* * CLUB

* * * PARTENARIAT

FICHE 1 : QUIZZ * * *

1 - À PARTIR DE QUEL ÂGE PEUT-ON CONSENTIR À UN ACTE SEXUEL EN FRANCE ?

15 ans. «Le terme "majorité sexuelle" n'est pas présent dans les textes législatifs français. Cependant, de nombreux textes législatifs mentionnent officiellement l'existence d'une sexualité des mineurs à partir de 15 ans. (...) On considère ainsi qu'à partir de cet âge, un jeune est apte à donner son consentement éclairé.»

2-LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES SONT TOUJOURS DES FEMMES OU DES JEUNES FILLES ?

Faux. D'après les premiers résultats de l'enquête Virage52 400 femmes et 2 700 hommes ont été victimes d'au moins un viol (sur 1 an au cours des 12 mois précédant l'enquête). Par ailleurs, les auteurs de violences ne sont pas forcément des hommes : «En 2017, 16 829 hommes et 730 femmes ont été condamnés pour violences entre partenaires.»

3 - D'APRÈS LE SITE [HTTPS://ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR/](https://arretonslesviolences.gouv.fr/), QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE SÉDUCTION/DRAQUE ET HARCÈLEMENT ?

«La séduction a pour règles : le respect, la réciprocité et l'égalité. La victime se sent respectée, désirée, en sécurité. À l'inverse dans les violences, le harceleur ou l'agresseur ne cherche pas à séduire ou plaire, il veut imposer ses choix et son pouvoir.»

4 - LE PLUS SOUVENT LES VIOLS SONT COMMIS PAR DES INCONNUS.

Faux. «En France, les chiffres officiels de 2017 font état de 93 000 femmes victimes de viol ou tentative de viol sur l'année, soit 0,4 % de la population féminine, et 15 000 hommes victimes de viol ou tentative de viol, soit 0,07 % de la population masculine. Parmi ces victimes, 91 % connaissaient leur agresseur et 45 % desdits agresseurs étaient leur conjoint ou ex-conjoint. Pourtant, seulement 9 % des victimes portent plainte.»

5-QU'EST-CE QUE LE REVENGE PORN ?

C'est le fait de diffuser sur la toile ou les réseaux sociaux des images ou vidéos à caractère sexuel sans le consentement de la personne représentée

6 - QU'EST-CE QUE LE CYBERFLASHING ?

C'est le fait d'envoyer une image des organes génitaux à des personnes qui ne l'ont pas demandé. Le cyberflashing est considéré comme une pratique qui relève du cyber-harcèlement qui est puni par la loi. Pour celles et ceux qui n'ont pas froid aux yeux (ni au reste...), sachez que l'exhibitionnisme, autrement dit, le fait de se montrer «nu.e à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public», est aussi puni par la loi.



POP QUIZZ CROUS STRASBOURG

ACTIONS

* AUTONOMIE

* * CLUB

* * * PARTENARIAT

FICHE 1 : QUIZZ * * *

7-EN FRANCE, LE VIOL CONCERNE UNIQUEMENT LA PÉNÉTRATION VAGINALE

Faux. «Tout acte de pénétration sexuelle est visé: vaginale, anale ou buccale, notamment par le sexe de l'auteur. Il peut aussi s'agir de pénétrations digitales (avec le doigt) ou au moyen d'un objet.»

8 -SI IL/ELLE A DÉJÀ DIT OUI POUR UN RAPPORT SEXUEL PAR LE PASSÉ, SON CONSENTEMENT VAUT POUR LES PROCHAINES FOIS.

Faux. Le consentement d'une personne n'est jamais acquis. Il faut s'en préoccuper pour chaque rapport sexuel. «Le consentement concerne un acte sexuel et non tous les actes sexuels.» De plus: «Le consentement doit être réciproque et mutuel : le consentement peut être formulé par des propos, des comportements ou les deux. Le silence ne vaut pas acceptation. Le consentement est temporaire. Il peut être donné puis retiré(...)Si une personne n'est pas en état de donner son consentement, c'est donc qu'elle refuse.»

9 -JE PEUX PORTER PLAINTÉ POUR HARCÈLEMENT SEXUEL SI ON M'A TRAITÉ DE « S***** », « P*** » OU ENCORE DE « P*** » À PLUSIEURS REPRISES DANS LA RUE.

Vrai. Depuis la loi du 3 août 2018, le harcèlement de rue est réprimé par l'outrage sexiste. «Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui: portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.»

10 -UN.E SUPÉRIEUR.E HIÉRARCHIQUE (ENTRAÎNEUR-OFFICIEL- ELUS- PROFESSEURS...)ME FAIT DES PROPOSITIONS SEXUELLES À RÉPÉTITION ALORS QUE JE LUI AI DIT QUE JE N'ÉTAIS PAS INTÉRESSÉ.E, QUE FAIRE ?

J'en parle à une personne de confiance ou à un professionnel (ex: médecin, assistante sociale). Tu peux aussi en parler à une association spécialisée dans la lutte contre les violences. Tu peux trouver les associations proches de chez toi sur ce document. Elles te conseilleront sur les marches à suivre pour te protéger et signaler les faits



POP QUIZZ CROUS STRASBOURG.

CONTACTS

RÉFÉRENT : PARTENAIRES



Fabien LEFEVRE | Intervenant Régional
06.31.18.57.95 | [cvdl.colosse@gmail.com](mailto:cvdL.colosse@gmail.com)



[HTTPS://WWW.SPORTS.GOUV.FR/ETHIQUE-
INTEGRITE/PROTEGER-LES-PRATIQUANTS/VIOLENCES-
SEXUELLES/](https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/proteger-les-pratiquants/violences-sexuelles/)

BIBLIOGRAPHIE



LIEN UTILE

UNE QUESTIONS, BESOIN DE PRÉCISIONS?
VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UN SUJET?
VOUS SOUHAITEZ MONTER UNE ACTION?
CONTACTEZ NOUS AVEC LE LIEN CI -DESSOUS.

ICI